



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 5687

Texte de la question

M. Jean-Yves Chamard attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce extérieur sur la situation des industries de main-d'oeuvre et en particulier sur celle de l'industrie de la chaussure. L'activité de ces industries est gravement menacée, en particulier du fait des importations massives en provenance des pays d'Asie du Sud-Est, de la Chine populaire, alors même que, dans une période de chômage aigue, elles contribuent au maintien d'une activité d'emploi. Aujourd'hui 73 p. 100 des chaussures d'hommes vendues en France sont importées d'Extrême-Orient. Il lui demande, après que les représentants de ces industries eurent été recus par les services du Premier ministre le 29 juin dernier, quelles mesures concrètes il entend prendre : 1/ sur le plan de la politique commerciale communautaire afin de doter l'Europe de véritables outils de défense commerciale et d'empêcher les importations sauvages, les pratiques de dumping, les contrefaçons et le non-respect des accords commerciaux ; 2/ sur le plan national afin de parvenir à un rééquilibrage entre les charges fiscales et sociales pesant sur les produits fabriqués en France et ceux de la concurrence étrangère. Cet objectif pourrait, par exemple, se traduire par une révision de l'assiette de la taxe professionnelle, une poursuite de l'allègement des charges et taxes pesant sur les coûts salariaux, une simplification des procédures administratives.

Texte de la réponse

Les pouvoirs publics sont très attentifs à la dégradation de la balance commerciale de l'industrie de la chaussure consécutive à la pression croissante des importations d'un certain nombre de pays à faibles coûts de main-d'oeuvre. Déjà dans le passé, un certain nombre de mesures de contingentements des importations ont été mises en place sur des pays tels que la Corée du Sud, Taiwan, la Chine populaire. Les instances professionnelles de l'industrie de la chaussure s'orientent aujourd'hui vers le dépôt d'un dossier européen anti-dumping sur des produits et des pays très cibles. Face à cette concurrence sévère, l'alternative entre le maintien de la production sur le territoire national et la délocalisation se pose de manière cruciale pour chaque dirigeant d'entreprise. Le rapport Arthuis a déjà engagé une réflexion générale sur cette problématique. La délocalisation est un des éléments de stratégie de l'entreprise individuelle ; ses effets seront d'autant plus positifs qu'elle s'intègre dans une politique offensive de développement et de conquête de marché. Ils seront en revanche d'autant plus négatifs s'ils ne servent que les intérêts d'une politique défensive. Il convient de rappeler que les délocalisations affectent l'industrie française à des degrés très divers car elles répondent selon les secteurs à des logiques très différentes. En ce qui concerne les biens de grande consommation, les conséquences sur l'emploi sont non négligeables. L'approvisionnement en produits banalisés de la grande distribution et du commerce spécialisé résulte du comportement actuel des consommateurs pour qui le prix des marchandises revêt un caractère déterminant par rapport à la marque, la qualité des produits. Compte tenu de leur incidence sur l'emploi, ces phénomènes de délocalisation doivent être pris en compte dans la politique du Gouvernement, au plan national mais également au plan communautaire. Il convient au plan national de continuer de promouvoir les avantages compétitifs de la France en terme de performance globale et de permettre à l'industrie nationale de s'appuyer sur le marché intérieur (systèmes d'assurance-qualité dans les entreprises, marches

publics, équilibre des rapports entre industrie et distribution). La politique commerciale européenne se doit de prendre en compte les délocalisations par le renforcement des instruments de défense commerciale et la réforme de processus de décision. D'une manière générale, les politiques communautaires internes doivent viser à assurer une base industrielle équilibrée en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Chamard Jean-Yves](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5687

Rubrique : Chaussures

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2882

Réponse publiée le : 15 novembre 1993, page 4061